

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Celles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Celles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danièle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES FESTIVITES

Suite aux demandes d'organiseurs de manifestations, la Communauté de Communes, met à la disposition des organisateurs d'événements locaux du matériel de collecte des déchets pour les aider à faire de leur événement, une manifestation propre et responsable. Les organisateurs devront signer la convention et le service sera facturé selon le type de matériel retenu (location, transport et traitement compris) :

Multi-benne fermée 10 m3 (ordures ménagères et multi-matériaux) : 540 € TTC

Multi-benne fermée 20 m3 (ordures ménagères et multi-matériaux) : 600 € TTC

Colonne aérienne (multi-matériaux et verre) : 180 € TTC

Benne cartons 3,5t : 120 € TTC

En cas de présence de déchets non conformes dans les contenants un forfait de tri de 240 € TTC sera appliqué.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de la collecte et traitement des déchets des festivités et les tarifs associés
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

